

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue le deuxième (2e) jour de mai 2017, à 20 h au lieu habituel des séances, sont présents : Monsieur le Maire Bernard Thompson et les conseillers (ères) suivants (es) : Madame Julie L'Heureux, Monsieur Daniel Magny, Madame Diane Jacob, Monsieur Edgar Gervais, Monsieur Jean Sanschagrin et Monsieur Yves Bellemare,

Madame Denise Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière agissant comme secrétaire de la séance.

Tous formant quorum.

02 Adoption de l'ordre du jour

2017-05-95

Proposé par : Daniel Magny

Appuyé par : Diane Jacob et il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2017
- 04 Adoption des comptes à payer au 30 avril 2017
- 05 Adoption des états financiers au 30 avril 2017
- 06 Correspondance (résolutions)
- 07 Liste des documents à détruire mars 2017
- 08 Aide financière – Fête des chasseurs et des amis de la forêt
- 09 Résolution pour nommer un responsable des services en ligne (Revenu Québec)
- 10 Nomination d'un membre du conseil sur le Comité de transition et de concertation-regroupement des OMH
- 11 Appui à la résolution 17-03-65 de la Ville de Bedford – Amendement du Code municipal pour permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique
- 12 Dépôt des états financiers des Loisirs
- 13 Dépôt des états financiers du CDH
- 14 Demande d'exclusion à la CPTAQ
- 15 Nomination des vérificateurs pour l'année 2017
- 16 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
- 17 Programmation de travaux dans le cadre de la taxe d'accise 2014-2018
- 18 Solde de règlements d'emprunt à annuler
- 19 Affaires diverses :
 - .1 resurfaçage du planchodrome
 - .2 barre de glisse et bloc pour planchodrome
 - .3 résultat des soumissions pour travaux sur Saint-Pierre Nord
 - .4 adoption du règlement numéro 203-2017(version finale), règlement modifiant le règlement de zonage numéro 203-2011
 - .5 constats dossier 35035-17-01 et 35035-17-02
 - .6 déclaration de conformité pour nouveau développement dans la route Paquin
 - .7 horaire de l'écocentre
 - .8 cahier spécial MRC dans le Nouvelliste
 - .9 cahier estival dans le bulletin Mékinac/des Chenaux
 - .10 félicitations aux lauréats du gala Terre et saveurs
 - .11 entente sur les conditions de travail du personnel cadre
 - .12 nomination d'un représentant du conseil sur le conseil d'administration de la Corporation de développement de Hérouxville
 - .13 programme d'assurances des OBNL
- 20 Questions :
- 21 Levée de la séance

03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2017

2017-05-96

Proposé par : Julie L'Heureux
Appuyé par : Yves Bellemare et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2017.

- Adoptée -

04 Adoption des comptes à payer au 30 avril 2017

2017-05-97

Proposé par : Diane Jacob
Appuyé par : Edgar Gervais et il est résolu d'adopter les comptes payés par paiement direct en avril 2017 pour un montant de 9405.43 \$ et les comptes à payer au journal des déboursés du 30 avril 2017 pour un montant de 86 067.51 \$. \$. D'approuver les salaires versés du 1er janvier au 25 mars 2017 pour un montant de 66 962.58 \$

- Adoptée -

05 Adoption des états financiers au 30 avril 2017

2017-05-98

Proposé par : Diane Jacob
Appuyé par : Julie L'Heureux et il est résolu d'adopter les états financiers au 30 avril 2017. QUE ce conseil a pris connaissance des écritures au journal général en date du 31 mars 2017.

- Adoptée -

06 Correspondance (résolutions)

- .1 Ministre des Transports : programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – aide financière volet principal
- .2 Ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur : journée nationale du sport et de l'activité physique le 4 mai

2017

07 Liste des documents à détruire mars 2017

2017-05-99

Proposé par : Julie L'Heureux
Appuyé par : Jean Sanschagrín et il est résolu d'accepter la liste des documents à détruire préparée en mars 2017.

- Adoptée –

08 Aide financière – Fête des chasseurs et des amis de la forêt

2017-05-100

Proposé par : Diane Jacob
Appuyé par : Daniel Magny et il est résolu d'accepter la demande du comité de la Fête des Chasseurs et d'offrir une subvention de 400 \$ comme soutien à l'événement.

- Adoptée-

09 Résolution pour nommer un responsable des services en ligne (Revenu Québec)

2017-05-101

Proposé par : Edgar Gervais
Appuyé par : Jean Sanschagrín et il est résolu que ce conseil nomme Madame Denise Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière à titre de représentante autorisée des services électroniques pour la municipalité de Hérouxville auprès de « Mon dossier » à Revenu Québec.

- Adoptée -

10 Nomination d'un membre du conseil sur le Comité de transition et de concertation-regroupement des OMH

2017-05-102

ATTENDU l'adoption de la loi 83 concernant le regroupement des Offices municipaux d'habitation (OMH) ;

ATTENDU QUE l'échéance prévue pour les regroupements des Offices municipaux d'habitation est juin 2017 ;

ATTENDU QUE le processus de regroupement prévoit plusieurs activités normalisées, sous la supervision de la Société d'habitation du Québec ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Hérouxville compte 10 logements de type HLM ;

Il est proposé par : Edgar Gervais

Appuyé par : Julie L'Heureux

Et il est résolu :

QUE Madame Diane Jacob, conseillère municipale et représentante de la municipalité au conseil d'administration de l'OMH de Hérouxville, soit nommée sur le Comité de transition et de concertation avec pour mandat d'amorcer le processus de planification dudit regroupement.

- Adoptée -

11 Appui à la résolution 17-03-65 de la Ville de Bedford – Amendement du Code municipal pour permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique

2017-05-103

CONSIDÉRANT QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;

ii. Dans la Loi sur la sécurité civile (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;

iii. Dans la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) pouvaient participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Julie L'Heureux
Appuyé par : Daniel Magny

Et il est résolu :

D'appuyer la résolution de la ville de Bedford et de demander au gouvernement du Québec d'amender le Code municipal et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, aux députés provinciaux ainsi qu'aux municipalités et MRC du Québec, pour appui.

- Adoptée –

12 Dépôt des états financiers des Loisirs

2017-05-104

Proposé par : Julie L'Heureux
Appuyé par : Diane Jacob et il est résolu d'accepter les états financiers de l'année 2016 déposés par le comité des Loisirs de Hérouxville. Le déficit à la fin de l'exercice est de 1 261.53 \$.

- Adoptée –

13 Dépôt des états financiers du CDH

2017-05-105

Proposé par : Daniel Magny
Appuyé par : Jean Sanschagrin et il est résolu d'accepter les états financiers de la Corporation de développement de Hérouxville au 31 décembre 2016.

- Adoptée –

14 Demande d'exclusion à la CPTAQ

2017-05-106

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Hérouxville s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une demande d'exclusion à la zone agricole du lot 4 400 583 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE ce lot est contigu au périmètre urbain ;

CONSIDÉRANT QUE dans les faits, cette demande vise à obtenir l'autorisation de la CPTAQ pour utiliser le lot à des fins autre que l'agriculture, soit l'implantation d'un écocentre municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Hérouxville ne désire pas modifier les limites de son périmètre urbain ;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'autoriser cet usage n'aura pas pour effet de nuire à l'agriculture; étant donné la faible qualité du sol du secteur ;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'autoriser cet usage n'aura pas pour effet de nuire à l'agriculture; étant donné l'étendu que l'usage d'utilité publique demandé ne génère pas de distance séparatrice;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'autoriser ce projet n'aura pas pour effet de nuire à l'agriculture, étant donné la présence de la proximité du périmètre urbain et que nous ne désirons pas déplacer les limites de ce périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE l'homogénéité du secteur sera conservée puisqu'il y a déjà une utilité publique sur ce même lot;

CONSIDÉRANT QUE l'arrivée de ce projet aura des répercussions positives dans la municipalité, par l'aménagement adéquat d'un site permettant un meilleur triage des matières valorisables de celles qui ne le sont pas en collaboration avec la Régie des matières résiduelles de la Mauricie et de Recycle -Québec;

CONSIDÉRANT l'avantage économique de réaliser le projet sur un lot appartenant déjà à la Municipalité de Hérouxville.

CONSIDÉRANT QUE dans le périmètre urbain, il n'y a aucun terrain vacant ayant les caractéristiques nécessaires (zonage, espace requis, zone humide, etc.) pour la réalisation de ce projet, d'autant plus que l'achat d'un lot privé mettrait en péril ce projet pour des raisons financières;

CONSIDÉRANT QUE cet usage ne contrevient à aucun règlement municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Edgar Gervais
Appuyé par : Yves Bellemare

Et il est résolu :

DE déposer une demande d'exclusion à la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec.

QUE la Municipalité de Hérouville demande à la MRC de Mékinac, une recommandation favorable dans ce dossier.

- Adoptée –

15 Nomination des vérificateurs pour l'année 2017

2017-05-107

Proposé par : Yves Bellemare
Appuyé par : Jean Sanschagrín et il est résolu de nommer la société de comptables professionnels agréés, Désaulniers, Gélinas et Lanouette, s.e.n.c.r.l. à titre de vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2017 de la municipalité de Hérouxville.

- Adoptée -

16 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

2017-05-108

Proposé par: Edgar Gervais
Appuyé par : Diane Jacob et il est résolu que ce conseil accepte la demande de subvention présentée au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'exercice financier 2017.

- Adoptée -

17 Programmation de travaux dans le cadre de la taxe d'accise 2014-2018

2017-05-109

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par : Edgar Gervais
Appuyé par : Yves Bellemare

Et il est résolu :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés vérifiables et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

- Adoptée -

18 Solde de règlements d'emprunt à annuler

2017-05-110

ATTENDU QUE la Municipalité de Hérouxville a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements, un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des

Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

Il est, par conséquent,

Proposé par : Julie L'Heureux

Appuyé par : Daniel Magny

Et il est résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Hérouxville modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité de Hérouxville informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la Municipalité de Hérouxville demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

- Adoptée -

19 Affaires diverses :

.1 resurfaçage du planchodrome

2017-05-111

Proposé par : Julie L'Heureux
Appuyé par : Yves Bellemare et il est résolu de confier les travaux de resurfaçage du planchodrome à la compagnie Asphalte R.V. de Saint-Tite pour un montant évalué à 2 450 \$, taxes en sus. Ces dépenses font parties du projet présenté au FDT (FDT-L-16-019).

- Adoptée -

.2 barre de glisse et bloc pour planchodrome

2017-05-112

Proposé par : Julie L'Heureux
Appuyé par : Daniel Magny et il est résolu de commander une barre de glisse et un bloc pour compléter le projet de planchodrome. Le montant de la dépense est de 1490 \$, taxes en sus. Ces dépenses sont permises grâce à la subvention reçue de la Caisse Desjardins Mékinac-des Chenaux et font parties du projet présenté au FDT (FDT-L-16-019).

- Adoptée -

.3 résultat des soumissions pour travaux sur Saint-Pierre Nord

Cinq soumissions ont été reçues et tous conformes.

Voici les résultats :

Eurovia Québec Construction Inc. :	604 113,14 \$
Construction & Pavage Boisvert Inc. :	644 811,42 \$
Maskimo Construction Inc. :	669 758,12 \$
Entreprise Carl Marchand Inc. :	731 652,61 \$
Sintra Inc. – Région Mauricie/Centre-d-Québec :	670 530,06 \$

2017-05-113

Proposé par : Jean Sanschagrin
Appuyé par : Edgar Gervais et il est résolu que pour faire suite aux soumissions reçues pour les travaux de réfection de la chaussée d'une partie du rang Saint-Pierre Nord, les travaux soient confiés à la compagnie « Eurovia Québec Construction Inc. ». Le coût est de 604 113,14 \$, taxes incluses, le tout, conditionnellement à l'acceptation du règlement d'emprunt numéro 293-2017 par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et à l'acceptation de la soumission par le ministère des transports, programme réhabilitation du réseau routier local, volet accélération des investissements sur le réseau routier local.

- Adoptée -

.4 adoption du règlement numéro 203-2017 (version finale), règlement modifiant le règlement de zonage numéro 203-2011

2017-05-114

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement numéro 203-2017 en date du 4 avril 2017;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum sur le second projet de règlement numéro 203-2017;

CONSIDÉRANT Qu'à la fin de la période d'enregistrement, aucune demande n'a été déposée à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Diane Jacob
Appuyé par : Daniel Magny

Et il est résolu :

D'adopter le règlement numéro 203-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 203-2011.

- Adoptée –

.5 constats dossier 35035-17-01 et 35035-17-02

2017-05-115

Proposé par : Daniel Magny
Appuyé par : Jean Sanschagrín et il est résolu d'autoriser Madame Chantal Paillé, inspectrice en bâtiment et environnement à transmettre en cour municipale, les constats d'infraction numéro 35035-2017-01 et 35035-2017-02.

- Adoptée -

.6 déclaration de conformité pour nouveau développement dans la route Paquin

2017-05-116

Proposé par : Diane Jacob
Appuyé par : Yves Bellemare et il est résolu d'autoriser Monsieur Patrice Bédard, ingénieur à la MRC de Mékinac, à signer la déclaration de conformité des travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout prévus dans le secteur de la route Paquin et de transmettre ladite déclaration au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. De joindre un chèque de 295 \$ fait à l'ordre du ministre des Finances.

- Adoptée –

.7 horaire de l'écocentre

2017-05-117

Proposé par : Julie L'Heureux
Appuyé par : Edgar Gervais et il est résolu d'établir l'horaire de l'écocentre municipal. Celui-ci sera ouvert le vendredi matin et le samedi matin entre 8 h et midi, du 19 mai au 28 octobre 2017.

- Adoptée -

.8 cahier spécial MRC dans le Nouvelliste

2017-05-118

Proposé par : Julie L'Heureux
Appuyé par : Jean Sanschagrín et il est résolu de payer une publicité dans le cahier spécial du Nouvelliste qui sera publié le 2 juin 2017. Ce cahier spécial portera sur la région de Mékinac

- Adoptée –

.9 cahier estival dans le bulletin Mékinac/des Chenaux

2017-05-119

Proposé par : Julie L'Heureux
Appuyé par : Diane Jacob et il est résolu de réserver une page dans le cahier estival du bulletin Mékinac qui sera publié le 20 juin 2017. Le coût est de 475 \$, taxes en sus.

- Adoptée -

.10 félicitations aux lauréats du gala Terre et saveurs

2017-05-120

Proposé par : Jean Sanschagrin
Appuyé par : Yves Bellemare et il est résolu de féliciter les lauréats locaux du gala « Gens de Terre & Saveurs ». Dans la catégorie « Famille agricole » la famille Gervais, propriétaire de la Ferme Germec Inc. qui recevait récemment l'Ordre national du mérite agricole, catégorie bronze, édition 2016. Dans la catégorie « Jeune entrepreneur de la relève » le prix a été remis à Myriam Leclair et Gabriel Béland, propriétaires de la Ferme Gadou.

- Adoptée -

.11 entente sur les conditions de travail du personnel cadre

2017-05-121

Proposé par : Daniel Magny
Appuyé par : Julie L'Heureux et il est résolu d'autoriser le maire, Monsieur Bernard Thompson, à signer l'entente sur les conditions de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Denise Cossette, ainsi que l'entente sur les conditions de travail de l'inspectrice et directrice générale adjointe, Madame Chantal Paillé pour l'année 2017, et rétroactives au 1^{er} janvier 2017.

- Adoptée -

.12 nomination d'un représentant du conseil sur le conseil d'administration de la Corporation de développement de Hérouxville

2017-05-122

Proposé par : Diane Jacob
Appuyé par : Julie L'Heureux et il est résolu de nommer Monsieur Edgar Gervais, conseiller au siège numéro quatre (4) à titre de représentant de la municipalité au sein du conseil d'administration de la Corporation de développement de Hérouxville.

- Adoptée -

.13 programme d'assurances des OBNL

2017-05-123

CONSIDÉRANT QUE des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Hérouxville est membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Hérouxville est membre de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ);

Il est proposé par : Diane Jacob
Appuyé par : Yves Bellemare

Et il est résolu :

QUE ce conseil demande à la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) de considérer la possibilité d'inclure les organismes à but non lucratif dans ses prochaines propositions d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

QUE ce conseil reconnaisse aussi, aux fins des propositions d'assurances, l'OBNL suivant : Corporation de développement de Hérouxville, Domaine Tavibois, 14, Chemin Domaine Tavibois, Hérouxville, G0X 1J0.

- Adoptée -

20 Questions

- .1 Canada branché (discussion en cours avec les compagnies et le gouvernement fédéral)
- .2 lumières de circulation
- .3 asphalte entre Shawinigan et Saint-Tite sur la 153
- .4 lampadaire pour l'éclairage du jeu de pétanque
- .5 cahier du Nouvelliste
- .6 mardi balle-molle
- .7 entente feu d'artifice et subvention

21 Levée de la séance

2017-05-124

Proposé par : Daniel Magny

Appuyé par : Edgar Gervais et il est résolu de lever la séance à 21 h 10.

— Adoptée —